

La Philippe Gilbert juniors

18 août 2019

Règlement Particulier

1. Organisation :

L'épreuve dénommée « La Philippe Gilbert juniors » est organisée par le « GUIDON D'OR, Fan club Philippe Gilbert » sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le dimanche 18 août 2019, départ à 13h30.

2. Type d'épreuve :

L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier UCI Hommes Juniors. L'épreuve est inscrite en classe MJ 1.1.

3. Participation :

L'épreuve est organisée exclusivement par invitation.

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes.

Conformément à l'article 2.2.003bis du règlement UCI, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 et de maximum 6 coureurs.

L'organisateur retiendra maximum 25 équipes de 6 coureurs.

Confirmation aux équipes le 10 juillet au plus tard.

Chaque équipe (belge et étrangère) qui participe à une épreuve internationale UCI pour Juniors payera un montant de € 50,- à l'inscription auprès du jury. Ce montant est destiné au Fonds de la Jeunesse (article 2.1.005B du règlement de la Belgian Cycling)

4. Procédure d'inscription :

Veuillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle décline l'invitation.

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.

5. Permanence :

- La permanence de départ se tient le dimanche 18 août 2019 dès 10h au Château de Harzé, salle Henoumont Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille personne contact Gilbert Anita 0032479700274.
- La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la permanence de 10h à 11h15 le 18 août 2019.
- La réunion des Directeurs Sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement UCI, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à 11h30 au Château de Harzé, salle Henoumont Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille.
- La permanence d'arrivée se tient à partir de 13h30: PISCINE COMMUNALE rue Sur La Heid, 8 4920Aywaille, personne contact Gilbert Anita 0032479700274.

- Le Directeur de Course sera le nommé Jeannot Gilbert, domicilié rue Bellinheid, 12 à 4920 Remouchamps. Téléphone 04/3844336, GSM 0474/220545, email : jeangilbert@hotmail.fr

6. **Signatures :**

Les opérations de signature de la feuille de départ se feront au Château de Harzé, salle Henoumont Rue De Bastogne, 1- 4920 Aywaille de 12h00' à 13H15'.

7. **Radio-tour :**

Les informations courses sont émises sur la fréquence **164,63125** canal **1**.

8. **Voitures techniques :**

- Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon les règlements de l'UCI. Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »
- 10m avant la ligne d'arrivée, les voitures des Directeurs Sportifs et autres suiveurs (à l'exception des véhicules des membres du Jury des Commissaires, des voitures neutres, du médecin et de sécurité) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place par l'Organisateur.
- Le service d'assistance technique neutre est assuré deux voitures neutres et une moto neutre.

9. **Assistance médicale :**

Deux ambulances et un médecin suivront la course.

10. **Ravitaillement :**

Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km avant l'arrivée. Une zone de ravitaillement est également prévue au km 64,8 et une zone déchets km 66,6.

11. **Délais :**

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.

Les délais d'élimination en course sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

12. **Classements :**

- Le classement de la Montagne G.P.M. sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des six côtes répertoriées. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du classement lors de l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.
- Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.

13. **Prix :**

- **Les prix seront payés à la Permanence directement après l'établissement des classements.**
Prix Individuels : 1.215 €

200 €	150 €	125 €	100 €	90 €	80 €	70 €	60 €	50 €	40 €
30 €	30 €	30 €	30 €	30 €	20 €	20 €	20 €	20 €	20 €

Prix Interclubs : 380 €

75€	60 €	50 €	35 €	30 €
25 €	20 €	15 €	10 €	10 €

10 €	10 €	10 €	10 €	10 €
------	------	------	------	------

- Prix G.P.M. : 250 €

125 €	75 €	50 €
-------	------	------

14. Antidopage :

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage de la Belgian Cycling et de la Communauté Française s'applique conformément aux dispositions de la loi Belge.

Le contrôle antidopage a lieu à la Piscine Communale, rue De La Heid, 8 à 4920 Aywaille.

Un fléchage sera installé depuis la ligne d'arrivée jusqu'au local contrôle antidopage, situé près des vestiaires.

15. Protocole :

Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée, ainsi que le vainqueur du classement de la Montagne sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la ligne d'arrivée.

16. Environnement :

Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature mais de les jeter dans la zone déchets au km 66,6.

17. Pénalités :

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la Belgian Cycling.

Jeannot GILBERT
Directeur de course

Willems Cédric
Coordinateur Compétitions FCWB
Comité Régional de Liège